



Date de la convocation 4 juin 2009  
Date d'affichage 4 juin 2009

## **PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 juin 2009

L'an deux mil neuf, le **12 juin à 20 heures**.

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de : Monsieur Pierre BACQUÉ, Maire de le Vaudoué.

**Présents** : M. BACQUÉ Pierre, Maire,  
Mme SERIEYS Janine, Mme VERRECCHIA Brigitte, M. DESPLANCHES Jean-Pierre,  
Maires-Adjoints,  
Mme JOLY Elisabeth, Mme COLLIGNON Françoise, M. LEROY Christophe, M.  
TIXIER Thierry, Mme LEFEVRE Françoise, Mme OZANNE Michèle, Conseillers  
Municipaux.

**Absents excusés** : M. ROMBI Jean-François, M. BAC Alexandre, Mme MISSAOUI  
Sandrine, M. CAUBET Octave, Mlle DELORME Stéphanie,

**Pouvoirs** : M. ROMBI Jean-François donne pouvoir à Mme VERRECCHIA Brigitte, M.  
CAUBET Octave donne pouvoir à M. BACQUE Pierre,

**Secrétaire de séance** : Mme COLLIGNON Françoise

---

Le compte rendu du conseil municipal du 27 mars 2009 est approuvé à l'unanimité

---

### **ORDRE DU JOUR**

1. Décision modificative n° 1 (toiture Eglise et rente viagère)
  2. Décision modificative n° 2 (Rectification taux foncier non Bâti)
  3. Participation financière pour un séjour de 4 élèves du collège
  4. Renouvellement et avenant à contrat de bail Dr BASTIANI et sous location
  5. ESF – Renouvellement bail et taille des haies
  6. Avenant au contrat entretien des regards eaux usées
  7. Acquisition parcelle F 848
  8. Cession d'un chemin communal
  9. Subventions aux Associations
  10. Départ Mme CHARPENTIER, Directrice Ecole.
- 

#### **1 – Décision modificative n° 1 (toiture Eglise et rente viagère)**

Considérant la nécessité de compléter, d'ajuster les prévisions du Budget 2009, notamment le paiement de la rente viagère versée à M. HAMEAU et la réfection partielle de la toiture de l'Eglise par un virement de crédit – Section Investissement -

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la décision modificative n° 1 suivante :

Diminution du compte 2313 Immobilisations travaux - 14.400,00

Inscription au compte 21318 Immobilisations Bâtiments + 14.400,00

## 2 – Décision modificative N° 2

Comme suite au courrier de la Sous Préfecture en date du 7 mai 2009 relatif au taux d'imposition des 4 taxes directes locales, il convient d'apporter les modifications nécessaires pour ajuster l'Etat 1259 Mi.

Monsieur le Maire propose de porter à l'Article 7311 Contributions directes, la somme de 342.554 au lieu de 342.500

Par ailleurs, le taux Foncier Non Bâti s'élèverait à 44,19 en remplacement de 44,21 inscrit Page 31 du Budget Primitif 2009.

Le produit correspondant est donc de 17.897 au lieu de 17.905,05.

Les bases restent inchangées.

Le tableau est rectifié comme suit :

	Taux 2008	Taux 2009	Produit
Taxes Habitation	7,81 %	<b>8,04 %</b>	<b>149.464</b>
Taxe Foncière (bâti)	14,47 %	<b>14,90 %</b>	<b>152.278</b>
Taxe Foncière (non bâti)	42,92 %	<b>44,19 %</b>	<b>17.897</b>
Taxe Professionnelle	12,06 %	<b>12,42 %</b>	<b>22.915</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise la décision modificative N° 2

## 3 – Participation financière de 40,00 euros par élève du collège

Le Collège Blanche de Castille a sollicité la commune pour une participation financière à un séjour linguistique.

Il s'avère que 5 élèves sont concernés cette année, soit une participation de 200,00 Euros.

Cette contribution est inscrite au Budget Primitif 2009.

Le conseil municipal, après avoir délibéré accepte à l'unanimité.

## 4 – Renouvellement et avenant sous location contrat de bail Dr BASTIANI

Madame BASTIANI a demandé la possibilité de louer une partie des locaux à une profession para médicale et a préparé une convention de sous location avec une diététicienne.

M. BACQUE informe le Conseil Municipal qu'après avis du conseil juridique de la commune, la sous location est possible et prendra fin au terme du bail. Néanmoins, la sous-locataire peut quitter les lieux quand elle le souhaite. Le bail est maintenu sans augmentation mais avec révision régulière. Celui-ci se terminant le 31 Août 2009 sera renouvelé avec ces nouvelles clauses.

Relevant l'intérêt de permettre l'ouverture d'un cabinet para médical sur la commune par le biais de la sous location, Monsieur le Maire soumet la proposition au Conseil municipal qui après avoir délibéré, l'accepte à l'unanimité.

## 5 – ESF – Renouvellement du bail et taille des haies

D'une part, M. BACQUE rappelle au conseil municipal que la convention entre la commune et l'Entente Sportive de la Forêt a été conclue pour une durée de 33 ans, soit jusqu'en mars 2019. L'Association envisage une rénovation importante des courts de tennis. Pour financer ces investissements, l'obtention des prêts bancaires est conditionnée par la maîtrise foncière. L'ESF sollicite donc le renouvellement du bail afin de pérenniser les structures.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le renouvellement de la convention.

D'autre part, L'ESF sollicite le Conseil municipal pour que la commune prenne en charge la taille des haies qui était assurée par des bénévoles depuis 1986, la charge étant trop importante désormais.

Le Conseil précisant que la période de taille la plus adéquate est en automne ou hiver accepte à l'unanimité.

## 6 – Avenant au contrat d'entretien des regards eaux usées

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a dû faire intervenir à plusieurs reprises l'Entreprise SNAVEB qui a constaté que les canalisations étaient obstruées suite aux inondations et orages violents. Il propose un avenant au contrat pour inclure la rue de la Vallée et deux passages à l'année au lieu d'un seul.

Le montant forfaitaire de cet avenant est de 8.204,00 € HT.

Dit que les crédits sont inscrits au Budget 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cet avenant

## 7 – Acquisition parcelle F 848

Monsieur le Maire propose que la commune acquière un terrain sur lequel est installé un déshuileur.

Le prix de cette parcelle d'une surface de 2a 54ca est fixé à 4.000,00 Euros net.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la décision.

## 8 – Cession d'un chemin communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la procédure de cession du chemin communal entre la rue de la forêt et le chemin de Fontenelle à trois riverains et propose 2 délibérations distinctes :

I - Déclassement du chemin en précisant que celui-ci n'est plus d'utilité publique (Article L 141-3 – alinéa 1<sup>er</sup>/ code de la voirie routière)

Adoptée à l'unanimité.

II – Aliénation du chemin et proposition de vente aux riverains (Article L112-8 du code de la voirie routière)

Adoptée à l'unanimité

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à négocier avec les futurs acquéreurs.

## 9 – Subventions aux Associations

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal de voter pour l'année 2009 les subventions en section de fonctionnement (article 6574) comme suit :

	bilan reçu	mémoire	proposition	vote
Age d'or	x	900,00	900,00	900,00
Anciens combattants du Vaudoué	x	183,00	383,00	383,00
Ass. Anciens du Canton	x	153,00	153,00	153,00
Ass. Parents d'élèves du Vaudoué	x	183,00	183,00	183,00
ESF	x	763,00	763,00	763,00
FNACA	x	77,00	77,00	77,00
Jeunes sapeurs pompiers la Chapelle	x	183,00	183,00	183,00
Les Amis du patrimoine	x	100,00	100,00	100,00
Vaudoué en Gâtinais	x	73,00	73,00	73,00
TOTAL		2 815,00	2 815,00	2 815,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le versement des subventions ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget à l'article 6574.

## 10 – Départ Mme CHARPENTIER

Le Maire informe l'ensemble du Conseil municipal du départ en retraite de la Directrice de l'Ecole. A l'occasion de la kermesse, le dimanche 28 juin après le spectacle, la Municipalité honorera Louise CHARPENTIER et lui remettra son cadeau.

## 11 - M. BACQUE propose d'aborder l'Intercommunalité et d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

Depuis 15 ans, le gouvernement incite les communes à créer des Intercommunalités alors que d'autres outils existent déjà, les SIVOM, SIVU.

L'intercommunalité est un projet de territoire. En 2011, les territoires devront être regroupés en Intercommunalité.

Les compétences s'exercent dans le domaine économique (ex : ZA), aménagement du territoire (ex : SCOT, mise à disposition de moyens pour PLU) et d'autres options à définir.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour étudier le projet d'Intercommunalité au niveau cantonal.

Le Conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré accepte ce projet à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la démission de Mme Sandrine MISSAOUI.

Mme SERIEYS informe que M. BACQUE a donné son accord pour la course d'orientation se déroulant du 10 au 14 juillet. Des conteneurs seront déposés sur le parking du rocher Cailleau.

M. DESPLANCHES informe que la Mairie ayant été désignée « lieu de vie », le réseau électrique sera remis aux normes dans le cadre du Syndicat d'électrification.

Il fait part également des dégâts intervenus sur les plantations Square de la Félarde suite aux travaux effectués par l'ERDF qui s'est engagé à la remise en état.

---

*L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 23h05*

**Le Maire,  
Pierre BACQUÉ**